



## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-16 REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-16 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE FAÇON À :

- ASSUJETTIR TOUT PROJET D'AFFICHAGE CONCERNANT L'IDENTIFICATION D'UN COMMANDITAIRE POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE MUNICIPAL;
- INTÉGRER LA SECTION 39, « *DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ENSEIGNES D'IDENTIFICATION D'UN COMMANDITAIRE* ».

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-16

- Avis est donné que lors d'une séance tenue le 9 février 2021, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2012-16 intitulé « Règlement numéro 2012-16 modifiant le règlement numéro 2012-00 tel qu'amendé concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de façon à :
  - Assujettir tout projet d'affichage concernant l'identification d'un commanditaire pour l'ensemble du territoire municipal;
  - Intégrer la section 39, « *Dispositions applicables aux enseignes d'identification d'un commanditaire* ».

Ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire municipal de la Ville de Sainte-Catherine.

Par sa résolution numéro 147-05-20, le Conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation soit remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à : [greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca) ou par courrier à l'adresse suivante : 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1M1 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville située à l'avant du bâtiment, pour une période de quinze (15) jours, suivant la publication du présent avis soit le 15 février 2021, et ce **jusqu'au 2 mars 2021, 16 h 30**.

### OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour principal objet :

- D'assujettir tout projet d'affichage concernant l'identification d'un commanditaire pour l'ensemble du territoire municipal.
- De créer la section 39 ayant pour titre « Dispositions applicables aux enseignes d'identification d'un commanditaire ».

#### Objectifs généraux

1. Préconiser un concept d'affichage et une planification des enseignes favorisant l'équilibre et la cohérence entre l'identification des commanditaires et la raison sociale du bâtiment.
2. Favoriser les enseignes dont le concept d'affichage, le positionnement et les qualités esthétiques en favorisent l'intégration dans le milieu d'insertion.
3. Développer un affichage de qualité en favorisant les enseignes présentant une qualité visuelle supérieure notamment en matière d'implantation, de type d'enseigne, de matériaux, d'éclairage et de lettrage utilisé.

Les détails du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption sont disponibles sur le site Internet officiel de la Ville de Sainte-Catherine au [www.ville.sainte-catherine.qc.ca](http://www.ville.sainte-catherine.qc.ca) dans la section « [Avis publics](#) ».

Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 15 février 2021

Me Pascalie Tanguay, greffière